

Les emplois exposés et abrités en France

Les Synthèses de La Fabrique
Numéro 9 - Septembre 2016



Sommaire

- 2 Une distinction simple
- 4 Les emplois exposés et abrités en France
- 9 Les interactions entre exposés et abrités
- 12 En conclusion

Distinguer les emplois exposés et abrités

On oppose traditionnellement les emplois industriels et les emplois de services. L'interpénétration croissante de l'industrie et des services rend cependant cette distinction de plus en plus inopérante. Nous pensons donc qu'il faut y renoncer au profit d'autres catégories d'analyse, qui tiennent compte explicitement des bouleversements induits par la mondialisation. Dans cette synthèse, on opposera les emplois exposés à la concurrence internationale et ceux qui en sont abrités, que l'on trouve à la fois dans l'industrie et dans les services. Cette distinction est riche d'enseignements et soulève d'importantes questions de politique économique.

Philippe Frocrain et Pierre-Noël Giraud

Résumé

Un constat s'impose : l'imbrication de l'industrie manufacturière et des services marchands est devenue si forte qu'elle rend de moins en moins pertinente la distinction traditionnelle entre secteurs secondaire et tertiaire¹. A l'inverse, les différences semblent toujours plus marquées entre les emplois exposés à la concurrence internationale et ceux qui en sont abrités.

Nous montrons dans cette synthèse que les emplois exposés représentent en France une part toujours plus faible de l'emploi total, que désormais la majorité de ces emplois sont dans les secteurs de services exportables et qu'ils sont mieux rémunérés et plus productifs que les emplois abrités, sans que ceci puisse être attribué à des différences de qualification.

Nous précisons ensuite la nature des interdépendances entre exposés et abrités. L'emploi exposé est un puissant levier de création d'emplois abrités, mais il existe une tension entre les objectifs de compétitivité internationale des emplois exposés et de réduction des inégalités entre eux et les emplois protégés.

Une distinction simple

La distinction entre emplois exposés et abrités part de l'idée simple que, dans chaque pays, il y a deux économies. La première, connectée à l'économie globale, produit des biens et services qui peuvent être consommés ailleurs que là où ils ont été produits (dans le cas particulier du tourisme, ce sont les consommateurs étrangers qui se déplacent). La seconde économie, sédentaire, satisfait une demande exclusivement domestique, voire très locale.

Les emplois de la première économie, que nous qualifions d'exposés, sont en compétition avec des emplois localisés dans d'autres pays. Il ne s'agit plus uniquement d'emplois des secteurs manufacturiers et agricoles mais également de tous les emplois engagés dans la production de services livrables à distance. Le secteur exposé regroupe des emplois aussi divers que des ouvriers de l'automobile, des employés de *call centers*, des viticulteurs ou encore des ingénieurs en logiciel. À ceux-là s'ajoutent les emplois touristiques, dans l'hôtellerie par exemple, soutenus pour partie par le déplacement de consommateurs étrangers.

Quant aux emplois de la seconde économie, que nous qualifions d'abrités, ils ne sont en compétition directe qu'avec des emplois du même territoire, ce qui n'exclut nullement que la concurrence locale entre emplois abrités puisse être extrêmement féroce. Des restrictions commerciales, sous forme de droits de douane élevés, peuvent

1 - Pour en savoir plus : Weil T., 2016, «L'imbrication croissante de l'industrie et des services», Les Synthèses de La Fabrique, n°8, juillet.

Les emplois exposés peuvent disparaître d'un pays et réapparaître dans un autre en satisfaisant les mêmes clients.

expliquer pourquoi certains emplois sont abrités de la concurrence étrangère. D'autres sont abrités pour des raisons institutionnelles : c'est le cas par exemple des militaires et des hommes politiques. Mais, le plus souvent, ce sont les coûts de transport qui constituent une barrière aux échanges internationaux, en particulier pour les activités nécessitant une proximité physique entre le consommateur et le producteur. L'exemple emblématique est le service de coiffure, pas encore automatisable et pilotable à distance et pour lequel les différences de prix et de qualité ne justifient pas de déplacements internationaux de consommateurs. Ce constat est également valable pour d'autres emplois abrités comme les boulangers ou les kinésithérapeutes.

Les emplois exposés peuvent disparaître d'un pays et réapparaître dans un autre en satisfaisant les mêmes clients. A l'inverse, un emploi abrité détruit est nécessairement recréé dans le territoire sur lequel se trouvent ses clients. Si par exemple un boulanger vend du pain de mauvaise qualité au point qu'il doive fermer boutique, ceci entraînera soit l'apparition d'une nouvelle boulangerie, soit la création d'un emploi supplémentaire chez l'un des concurrents du boulanger, tant que la demande de pain reste la même localement. ■



Une quantification basée sur la géographie

Chacun comprend que le suivi des emplois exposés et abrités fournit une information précieuse sur la capacité d'un territoire, disons la France, à soutenir son rang dans l'économie globalisée. Or, en pratique, il est peu aisé de quantifier de manière précise les emplois exposés et abrités. La comptabilité nationale ne nous en fournit pas directement le nombre. Nous établissons donc une classification de 86 secteurs d'activité, fondée sur leur concentration géographique, en comparant la localisation des emplois à celle de leurs clients. On part du constat que les activités exposées sont relativement libres de s'installer où elles veulent puisqu'elles sont en capacité de servir leurs clients à distance. Elles ont donc intérêt à se concentrer afin de pouvoir profiter d'économies d'échelle ou d'agglomération. A l'inverse, puisque la production des entreprises abritées ne s'échange pas, celles-ci préféreront se localiser à proximité immédiate des consommateurs pour limiter les coûts de déplacement et nouer des liens avec leurs clients².

La figure 1 illustre bien le phénomène de répartition plus ou moins uniforme des emplois. Plus de la moitié des emplois français dans la fabrication de produits à base de tabac sont concentrés dans trois zones d'emploi (Nantes, Clermont-Ferrand et Paris), alors que ces produits sont consommés dans l'ensemble du territoire. *A contrario*, les emplois dans le commerce de détail sont répartis de façon nettement plus uniforme sur le territoire français.

Puisque la production des entreprises abritées ne s'échange pas, celles-ci préféreront se localiser à proximité immédiate des consommateurs pour limiter les coûts de déplacement et nouer des liens avec leurs clients.

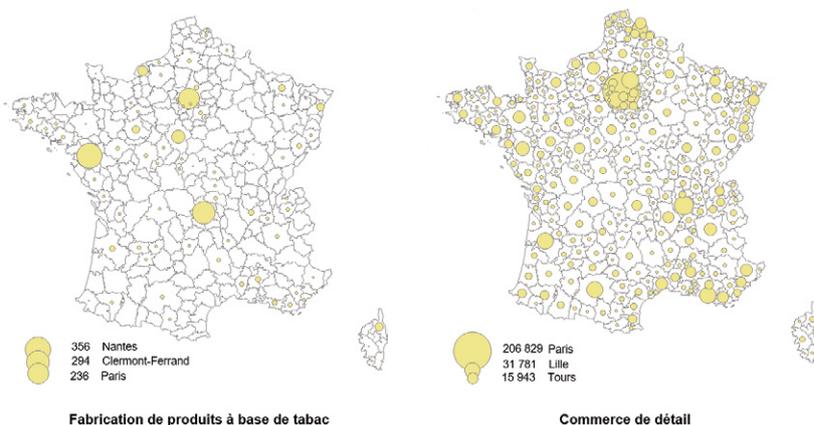


FIGURE 1.
Localisation de l'emploi dans
la production de tabac (exposé) et le
commerce de détail (abrité) en 2012

Source : Frocrain et Giraud (2016).
Réalisation avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>

2 - Dans Frocrain et Giraud (2016) nous calculons un indice de Gini qui compare la distribution de la demande à celle de l'offre. Paul Krugman est le premier à avoir développé ce type d'approche. Une application rigoureuse de sa méthode a été réalisée par Jensen et Kletzer (2005) dans le cas des États-Unis, puis par Barlet, Crusson, Dupuch, et Puech (2011) dans le cas des services en France. Nous reprenons la méthodologie de Barlet *et al.* (2011) pour le calcul des indices et considérons que le seuil minimal de concentration reflétant une exposition à la concurrence internationale est celui de l'activité la moins concentrée de l'industrie manufacturière, secteur incontestablement exposé. Nous utilisons le taux d'ouverture du secteur (rapport des exportations et importations à la production totale) comme critère secondaire et procédons à quelques ajustements mineurs.

L'emploi exposé est minoritaire, en recul, et se tertiarise

On constate que l'emploi exposé a vu son poids se réduire sensiblement, passant de 30 % à 26,8 % de l'emploi total entre 1999 et 2013. En effectifs absolus, le constat est similaire : sur l'ensemble de la période, l'emploi exposé a diminué de 204 000 unités, tandis que l'emploi abrité a augmenté de 2,37 millions d'unités (cf. Tableau 1).

Au-delà de la contraction de l'emploi exposé, nos estimations mettent en évidence un autre changement structurel important : celui de la tertiarisation de ces emplois. Aujourd'hui, plus d'un emploi exposé sur deux se trouve dans les services (sièges sociaux, centres d'appel, programmation informatique, hôtellerie, etc.). Alors que l'industrie manufacturière, l'agriculture et l'extraction ont vu leurs effectifs fondre de 984 000, les services exposés ont créé un total de 780 000 emplois entre 1999 et 2013.

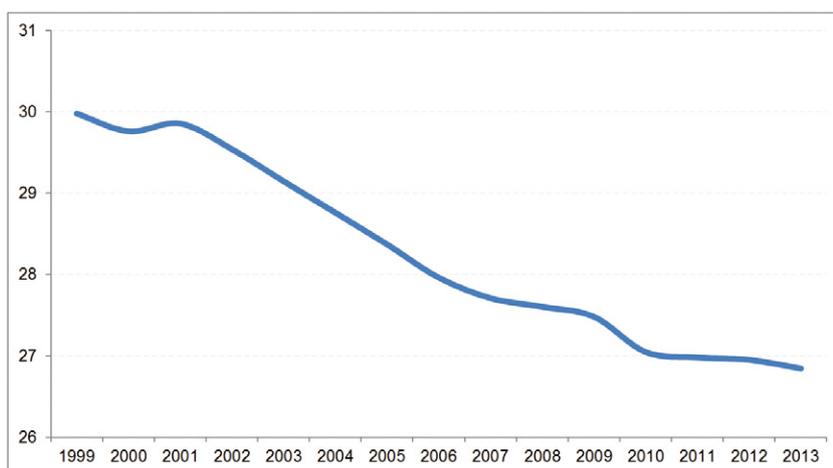


FIGURE 2.
Part de l'emploi exposé dans
l'emploi total

Source : Frocrain et Giraud (2016)

Secteur	1999	2013	1999-2013
Exposés, dont :	7 505	7 301	-204
<i>Industrie</i>	3 481	2 726	-755
<i>Services</i>	3 020	3 800	780
<i>Agriculture</i>	975	757	-219
<i>Extraction</i>	28	19	-9
Abrités, dont :	17 528	19 896	2 368
<i>Marchand</i>	10 189	11 902	1 713
<i>Non-marchand</i>	7 339	7 994	655

TABLEAU 1.
Évolution de l'emploi exposé et
abrité, en milliers

Source : Frocrain et Giraud (2016)

L'emploi tertiaire exposé est surtout situé dans les grandes villes et sur la façade méditerranéenne

Les services exposés représentent certes plus d'un emploi exposé sur deux, mais ils sont dominants dans seulement 58 des 304 zones d'emploi françaises. Ils se concentrent dans les grandes métropoles, la façade méditerranéenne et dans les zones touristiques. L'emploi agricole n'est majoritaire au sein des exposés que dans une poignée de zones d'emploi rurales, situées principalement dans la partie Sud de la France. Dans tout le reste du territoire, c'est-à-dire dans trois quarts des zones d'emplois, c'est l'industrie manufacturière qui domine les emplois exposés (cf. Figure 3). Cela suggère que la diminution continue de l'emploi industriel exposé – et dans une moindre mesure de l'emploi agricole – est de nature à déstabiliser un grand nombre d'économies locales. Inversement, la progression des services exposés favorise un nombre plutôt restreint de bassins d'emploi.

La diminution continue de l'emploi industriel exposé est de nature à déstabiliser un grand nombre d'économies locales.

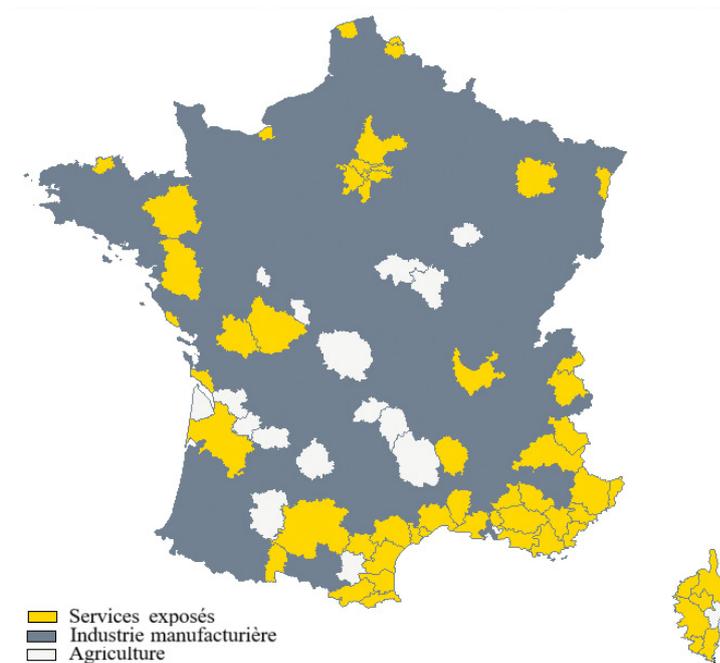
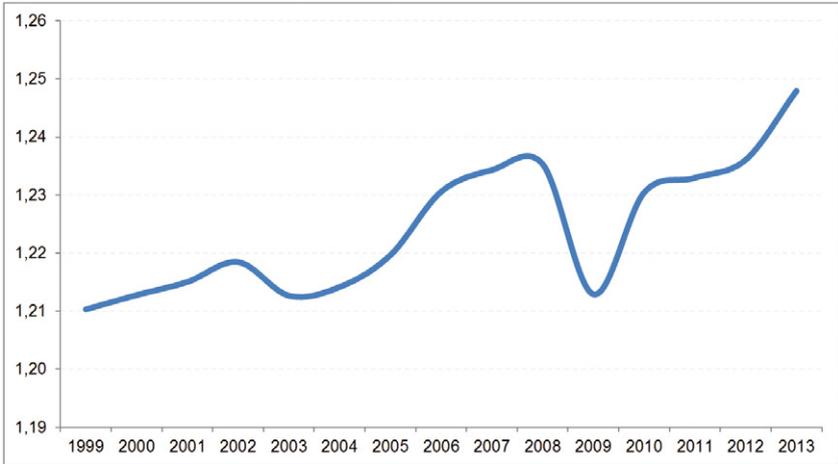


FIGURE 3.
Composante majoritaire au sein de l'emploi exposé
Source : Frocrain et Giraud (2016).
Réalisé avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>

L'emploi exposé est mieux rémunéré et plus productif

La distinction entre emplois exposés et abrités révèle également d'importants écarts de rémunération (cf. Figure 4). Les salariés du secteur exposé percevaient en 2013 un salaire brut annuel supérieur en moyenne de 25 %, soit un écart annuel d'environ 8 300 euros. Cet écart s'est accru de 3,8 points de pourcentage entre 1999 et 2013.

FIGURE 4.
Évolution du salaire relatif des exposés
 Source: Frocrain et Giraud (2016)

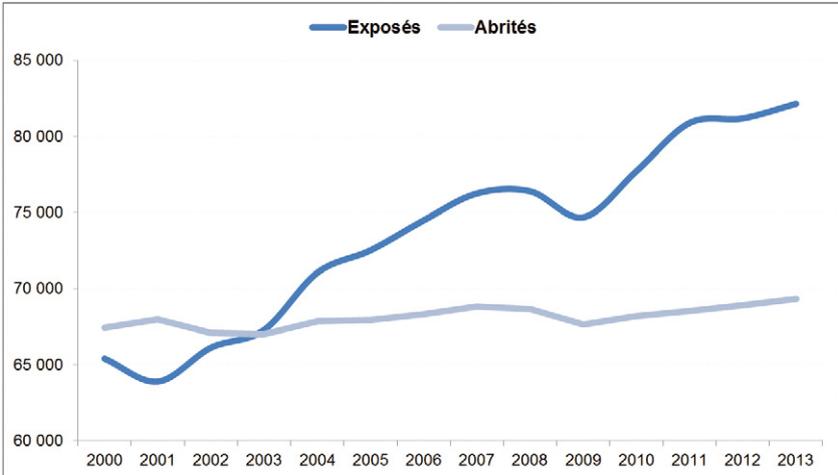


La productivité est nettement plus élevée dans le secteur exposé que dans le secteur abrité.

Il est peu probable que le niveau des qualifications explique les différences de rémunérations entre les exposés et les abrités, car la structure des qualifications est assez similaire dans les deux groupes, même si les exposés sont un peu plus nombreux que les abrités à détenir un diplôme du supérieur (37,5 % contre 36,2 %). D'autres caractéristiques structurelles peuvent expliquer ces différences de salaire : la part des travailleurs masculins est plus importante chez les exposés, les secteurs public et associatif proposent des rémunérations en moyenne moins élevées et sont tous abrités, la productivité de la main-d'œuvre est supérieure chez les exposés, etc.

La productivité est effectivement nettement plus élevée dans le secteur exposé que dans le secteur abrité (cf. Figure 5). En niveau, elle est légèrement supérieure dans les services exposés que dans l'industrie manufacturière. Mais la croissance de la productivité dans cette industrie a été plus forte que dans les autres secteurs exposés.

FIGURE 5.
Évolution de la productivité des exposés et abrités, en euros constants (2010)
 Source: Frocrain et Giraud (2016)



Recul des peu qualifiés et progression des diplômés du supérieur dans les deux groupes

De manière frappante, les destructions nettes d'emplois intervenues entre 2009 et 2012 ne concernent que la catégorie de travailleurs ayant un niveau de diplôme inférieur au baccalauréat, tandis que les plus qualifiés ont vu leurs effectifs croître tant chez les abrités que chez les exposés.

Alors que les emplois peu qualifiés sont laminés dans bon nombre de secteurs exposés par l'automatisation et la concurrence des pays à bas coût de main-d'œuvre, certaines activités abritées peu qualifiées sont cependant dynamiques sur le plan de l'emploi. La construction, le nettoyage et l'entretien paysager, la sécurité ou les services aux ménages, fonctionnent donc comme un refuge pour les personnes peu qualifiées. ■



Les entreprises des secteurs exposés peuvent décider de produire où bon leur semble et mettent ainsi en concurrence les territoires dans leur choix de localisation.

Les entreprises des secteurs exposés peuvent décider de produire où bon leur semble et mettent ainsi en concurrence les territoires dans leur choix de localisation. Le secteur exposé a potentiellement accès à une demande émanant du monde entier, et nous avons vu que sa productivité et ses rémunérations sont élevées. Du point de vue d'un territoire, c'est une raison suffisante pour vouloir attirer ou simplement maintenir ces emplois sur son sol. C'est aussi, comme nous allons le voir, un puissant levier de développement de l'emploi abrité³.

En effet, la création d'emplois exposés dans une zone, suite à l'arrivée d'une nouvelle firme ou l'expansion d'un établissement préexistant, augmente le nombre de personnes employées dans cette zone. Ces nouveaux travailleurs vont consommer une partie de leurs revenus en biens et services abrités. De même, l'augmentation de la production des exposés va accroître la demande d'intrants dont une partie est nécessairement abritée (service de fourniture d'eau et d'électricité, sécurité, immobilier, services postaux, etc.).

Lorsque 100 emplois exposés apparaissent dans une zone d'emploi de France métropolitaine, 64 emplois abrités supplémentaires sont créés au sein de cette même zone.

En résumé, des exposés plus nombreux, ou plus riches, ou plus friands de biens et services locaux engendrent la création d'emplois abrités. Cependant la réaction des prix (foncier et salaires) à l'augmentation de la demande de travail et de terrains, ainsi qu'un taux de chômage bas ou une faible mobilité géographique des travailleurs, peuvent limiter le nombre d'emplois abrités créés par la progression ou l'enrichissement des emplois exposés. L'augmentation des prix et des salaires peut même faire fuir ou disparaître d'autres firmes exposées ayant trop perdu en compétitivité pour continuer à produire dans cette zone. Inversement, des effets positifs liés à l'agglomération (grande diversité des consommations intermédiaires et des profils de travailleurs, partage d'informations et de technologies, etc.) peuvent compenser l'augmentation des prix.

Une approche économétrique, développée par Moretti (2010), permet d'estimer le nombre d'emplois abrités créés dans une zone donnée à la suite de l'apparition d'un nouvel emploi exposé dans cette même zone. On parle de « multiplicateur d'emploi local ». Selon nos estimations, lorsque 100 emplois exposés apparaissent dans une zone d'emploi⁴ de France métropolitaine, 64 emplois abrités supplémentaires sont créés au sein de cette même zone. Ce n'est pas tant la valeur exacte du multiplicateur qu'il faut retenir, puisqu'elle est évidemment entourée d'une part d'incertitude⁵, mais l'idée essentielle que l'emploi exposé a un impact fort et attesté sur l'emploi abrité.

3 - Le cadre théorique et empirique de cette section s'appuie principalement sur Moretti (2010) et sera développé plus en détail dans une note à venir.

4 - Il ne s'agit pas obligatoirement de cent emplois créés dans un même établissement.

5 - D'abord les données utilisées dans Frocain et Giraud (2016) ne concernent que l'emploi salarié et non l'emploi total ou le nombre total d'heures de travail. Ensuite, certains effets de long terme peuvent ne pas être pris en compte puisque nous étudions des intervalles de trois années. Enfin, le multiplicateur n'est pas nécessairement le même dans toutes les zones : il est peut-être plus élevé dans les zones où le chômage est important.

Enfin, ces effets locaux se diffusent sur le territoire national *via* trois principaux canaux. Premièrement, la mobilité des individus soutient les emplois abrités d'autres zones (déplacements, tourisme, etc.). Deuxièmement, le supplément de revenus généré dans une zone offre des débouchés pour certaines activités exposées d'autres territoires, dont une partie sont situées sur le territoire national. Troisièmement, le surcroît de recettes fiscales engrangées par l'administration centrale est redistribué dans plusieurs zones.

La concurrence internationale implique-t-elle une rupture des solidarités économiques entre exposés et abrités ?

Nous venons de mettre en lumière les mécanismes de diffusion de la richesse générée par les emplois exposés, sous la forme de création d'emplois abrités ou d'augmentation de leurs revenus. En économie fermée, ce transfert intersectoriel, qui permet une certaine homogénéisation des revenus, est tout-à-fait vertueux. Mais, comme le souligne Giraud (1996, 2012, 2015), un des effets de la globalisation des firmes est de mettre à mal les « solidarités économiques objectives » à l'œuvre dans des économies relativement fermées. Aujourd'hui, le marché des entreprises exposées est international. Pour rester compétitives, elles ont intérêt à ce que les prix – et donc les salaires – demeurent contenus dans le secteur abrité, afin de limiter la hausse du coût des intrants. Quant aux travailleurs des entreprises exposées, dont la rémunération est largement fixée au niveau international, ils tireront également avantage, en tant que consommateurs, de biens et services abrités bon marché.

Pour rester compétitives, les entreprises exposées ont intérêt à ce que les prix – et donc les salaires – demeurent contenus dans le secteur abrité, afin de limiter la hausse du coût des intrants.

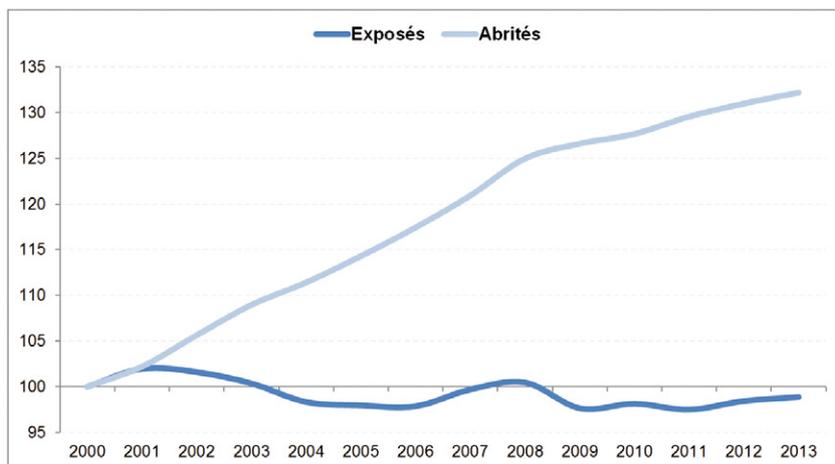


FIGURE 6.
Évolution des prix dans les secteurs exposés et abrités (base 100 en 2000)
Source : Frocrain et Giraud (2016)

Il ne fait pas de doute que le prix relatif des biens et services abrités handicape la compétitivité-prix du secteur exposé français vis-à-vis de l'Allemagne.

On constate qu'en France, les prix dans le secteur abrité ont augmenté nettement plus vite que dans les secteurs exposés (cf. Figure 6). Ce qui compte pour la compétitivité des exposés est la comparaison avec les territoires concurrents : selon France Stratégie, il ne fait pas de doute que le prix relatif des biens et services abrités handicape la compétitivité-prix du secteur exposé français vis-à-vis de l'Allemagne^{6,7}.

Autrement dit, soutenir la compétitivité des emplois exposés, qui jouent un rôle décisif dans la création de richesses et d'emplois, pousse à limiter la progression des salaires, des profits et des rentes foncières dans le secteur abrité. Il est incontestable que la réglementation a créé en certains endroits des rentes de monopole, pouvant appeler une intensification de la concurrence dans certains secteurs abrités. Mais il est également incontestable que tous les emplois abrités ne relèvent pas de ce cas de figure. Une recherche «simpliste» de la compétitivité prix des exposés pourrait avoir comme conséquence de creuser les inégalités déjà visibles entre les employés des deux groupes. Il nous paraît préférable de viser une «sortie par le haut» consistant d'abord à agir sur la productivité des abrités. ■



6 - Sy M., 2014, «Réduire le déficit des échanges extérieurs de la France : le rôle du taux de change interne», La Note d'analyse, France Stratégie, septembre.

7 - Aussilloux V., Sode A., 2016, «Compétitivité : que reste-t-il à faire?», Enjeux, France Stratégie, mars.

En conclusion

Il existe deux secteurs, articulés mais différents, dans toute économie territoriale. Les emplois exposés, d'une part, sont minoritaires et en repli. Ils réalisent de forts gains de productivité et voient leurs salaires progresser plus vite que ceux des emplois abrités. Les emplois abrités, d'autre part, sont nettement majoritaires, et réalisent pour le moment de faibles gains de productivité. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, ils ne sont pas moins qualifiés que les emplois exposés. En outre, les emplois tertiaires sont maintenant majoritaires y compris parmi les emplois exposés ; ils sont largement concentrés dans les grandes métropoles et les zones touristiques.

Le lien entre ces deux catégories d'emplois est double et ambivalent. D'un côté, les emplois exposés exercent un effet d'entraînement très puissant sur les emplois abrités. D'un autre côté, le maintien de la compétitivité des premiers présuppose généralement un accroissement des inégalités de revenus entre les deux, qui peut être insoutenable socialement ou politiquement.

S'agissant des politiques économiques, il convient très certainement : (i) de ne pas négliger un secteur au profit d'un autre, en particulier le secteur abrité qui représente trois quarts des emplois et dont dépend en partie la performance du secteur exposé, et (ii) de repenser les politiques transversales (formation, contrat de travail, fiscalité, etc.) à la lumière de cette dichotomie. ■

En savoir plus

- Barlet M., Crusson L., Dupuch S., Puech F., 2011, « Des services échangés aux services échangeables : une application sur données françaises », *Économie et Statistiques*, No. 435-436, pp. 105-124.
- Frocrain P., Giraud P-N., 2016, « Quantifier les emplois exposés et abrités en France », Document de travail (version préliminaire d'une *Note de La Fabrique*, dont la publication est prévue en décembre 2016).
- Giraud P-N., 2015, « L'Homme inutile », Odile Jacob.
- Jensen B., Kletzer L., 2005, « Tradable services: Understanding the scope and impact of service outsourcing », Institute for International Economics.
- Moretti E., 2010, « Local multipliers », *The American Economic Review*, 100(2): 373-77.

Pour réagir à cette note, vous pouvez contacter Philippe Frocrain : philippe.frocrain@la-fabrique.fr